

CONSEIL MUNICIPAL DE LA RENAUDIÈRE

Séance du mardi 1^{er} septembre 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur HUCHON Didier, Maire.

Etaient présents :

Didier HUCHON, Hervé LAUNEAU, Colette LANDREAU, Julie RIPOCHE, Florence POUPIN, Lydie ROUXEL, Thierry DEFONTAINE, Franck DUGAS, Anthony DROUET, Marie-Annette LEVEQUE, Yohan GUEDON, Jessica VILHEM, Corinne TEXIER, Loïc HUMEAU et Alain ARIAL.

Etaient absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAUNEAU a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance "OUVERTE".

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015 est approuvé.

ORDRE DU JOUR

DEL.2015_08-001 – Budget principal 2015 – décision modificative n° 1

Monsieur le Maire ouvre le dossier portant sur les décisions modificatives à apporter au budget principal 2015. Il propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- Augmentation de crédits :

- Dépenses d'investissement - compte 2151 : + 30 000,00 €
- Recettes d'investissement - chapitre 024 : + 30 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications présentées.

DEL.2015_07-002 – Demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi nous impose de rendre accessible l'ensemble de nos Etablissements Recevant du Public (ERP). Aussi nous avons l'obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) auprès des services de l'Etat avant le 27 septembre 2015. Cet agenda permet de planifier un ensemble de travaux de mise aux normes, en précisant le montant. Le budget à mobiliser pour effectuer l'ensemble de ces travaux étant important, il est proposé de les réaliser sur plusieurs années. Le Conseil Municipal doit donner son autorisation pour demander l'approbation d'un Ad'ap.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint au Maire à déposer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), pour les ERP appartenant au patrimoine de la commune de La Renaudière,
- **PRECISE** que l'Ad'ap sera sollicité sur plusieurs années, compte-tenu du budget important à mobiliser pour réaliser les travaux.

DEL.2015_07-003 – Communauté de Communes Moine et Sèvre – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’assainissement non collectif – année 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d’assainissement non collectif de la Communauté de Communes Moine et Sèvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d’assainissement non collectif de la Communauté de Communes Moine et Sèvre.

DEL.2015_07-004 – Communauté de Communes Moine et Sèvre – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets – année 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets de la Communauté de Communes Moine et Sèvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets de la Communauté de Communes Moine et Sèvre,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d’informer la Communauté de Communes Moine et Sèvre de cette décision.

DEL.2015_07-005 – SIAEP-ROC – Approbation du rapport annuel sur le service public de l’eau potable au titre de l’année 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable afférent à l’exercice 2014 du Syndicat Intercommunal pour l’Alimentation en Eau Potable de la Région Ouest de Cholet (SIAEP-ROC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le service public de l’eau potable au titre de l’année 2014 du Syndicat Intercommunal pour l’Alimentation en Eau Potable de la Région Ouest de Cholet.

DEL.2015_07-006 – Fonctionnement des cloches de l’église la nuit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un habitant portant sur l'arrêt de la sonnerie des cloches de l'église pendant la nuit, sur le créneau horaire de 23h à 7h. Sur le territoire de la Communauté de Communes Moine et Sèvre, les pratiques sont différentes, certaines communes font sonner toute la nuit et d'autres pas, chacune ayant de bons arguments pour ne pas changer.

Monsieur le Maire engage le Conseil Municipal à débattre de cette question et à l'issue pose la question aux membres présents d'interrompre ou non la sonnerie des cloches de l'église entre 23h et 7h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à mains levées, à la majorité des voix (5 voix contre, 3 abstentions, 7 voix pour) :

- **DECIDE** d'arrêter la sonnerie des cloches de l'église entre 23h00 et 7h00.

POINTS DIVERS

1 – Comptes rendus divers

Monsieur le Maire et les adjoints informent le Conseil Municipal des différentes réunions passées et points d'actualité de la vie communale et intercommunale. Il est notamment présenté l'analyse financière de la commune, réalisée par la Trésorière, Mme Ollivier. Le Conseil est aussi informé de la mise à disposition à mi-temps du secrétaire du Mairie vers la commune de Roussay, jusqu'à la fin de l'année.

2 – Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Décision DEC.2015-010

Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché passé avec la Sté Eurovia Atlantique pour les travaux de 2ème phase du lotissement du Bordage 2ème tranche, afin de modifier le prix total du marché pour prendre en compte les plus et les moins. Nouveau montant total : 48 212,65 € HT, soit 57 855,18 € TTC.

3 – Demandeurs d'emploi en juillet et août 2015

Au 15/07/2015, 53 demandeurs d'emploi, soit 26 hommes et 27 femmes, 40 indemnisables et 13 non-indemnisables.

Au 15/08/2015, 50 demandeurs d'emploi, soit 24 hommes et 26 femmes, 38 indemnisables et 12 non-indemnisables.

4 – Dates des prochaines réunions

Réunion de :	Date	Horaire	Lieu	Observations
Municipalité	Jeudi 1 ^{er} octobre 2015	18h00	Mairie	
Conseil Municipal	Mardi 6 octobre 2015	20h00	Mairie	
Commission bâtiments	Mardi 8 septembre 2015	20h00	Mairie	
Commission communication	Mardi 8 septembre 2015	20h30	Mairie	
Commission animation	Lundi 14 septembre 2015	20h30	Mairie	
Commission communication	Mardi 22 septembre 2015	19h00	Mairie	
Conseil Municipal des Enfants	Vendredi 25 septembre 2015	18h30	Mairie	
Commission sociale	Vendredi 25 septembre 2015	19h30	Mairie	
Commission animation	Samedi 26 septembre 2015	9h00	Mairie	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Affiché à La Renaudière, le 8 septembre 2015

Le Maire,
Didier HUCHON